

Compte rendu conseil municipal du 20 septembre 2017

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT – Christine FINAND MONDUEL - Yann MILAN – Cyril PERRIOLAT

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) - Suzanne LETY – Éliane SOLETY

Secrétaire de séance : BOSSY C.

DELIBERATIONS

Projet boulangerie : Pour rappel, le Département acquiert le troisième tènement Charreton, via le Fonds d'action foncière, et le rétrocède à DAH, qui aménage un appartement à l'étage, afin d'y installer la boulangerie au rez-de-chaussée.

Suite à plusieurs échanges avec DAH, les montants de location de la boulangerie annoncés sont : 1166€/mois avec des locaux bruts, et 1666 €/mois avec les locaux aménagés. D'après l'Orépi (organisme qui aide à l'installation des boulangers), le loyer convenable pour un boulanger est de 800 € maximum.

Le Conseil municipal partage ce constat et ne souhaite pas que le loyer dépasse un montant raisonnable.

Plusieurs solutions s'offrent aux élus :

1^{ère} solution : DAH reste propriétaire et loue directement au porteur de projet,

2^{ème} solution : DAH loue à la commune qui sous loue au boulanger,

3^{ème} solution : DAH vend le local à la commune qui loue au boulanger,

4^{ème} solution : DAH vend directement au porteur de projet.

La 3^{ème} solution pourrait être retenue. La commune, en achetant à DAH les locaux 200 000 €, pourrait bénéficier d'un fond de concours commerce (Communauté de communes Porte de Drômardèche) d'environ 60 000 € + aide FISAC « requalification des Centres villages » + possibilité de répondre à l'appel à projet FISAC 2017. Il resterait à la charge de la commune 140 000 € qui seraient empruntés sur 20 ans = environ 800 € par mois remboursés par la location de la boulangerie. Vote à l'unanimité :

- Accord du Conseil municipal pour la solution 3, l'achat de la boulangerie
- Autorisation de demande du fonds de concours « Commerce »
- Autorisation de sollicitation du FISAC « individuel » et « requalification », en lien avec la Communauté de Communes

Vente de biens : - maison Revol : deux agences ont été mandatées pour la vente.

- terrain de l'ancienne poste, route de Jarcieu : proposition d'un potentiel acheteur par l'agence, pour un montant de 31 000 € + 4 000 € de frais d'agence. La signature du compromis de vente est prévue le 25/09/2017. Voté à l'unanimité.

Convention de partenariat avec les sapeurs-pompiers : cet engagement part du constat d'une baisse régulière des effectifs du volontariat et d'une baisse significative de leur pouvoir de disponibilité, composante primordiale de la force de sécurité civile. Afin d'augmenter les plages de disponibilités des sapeurs-pompiers volontaires et ainsi consolider les secours de proximité, la commune s'engage à prendre en charge les enfants des sapeurs-pompiers volontaires partis en intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s) à la fin du temps scolaire, ou devant partir en intervention avant le début du temps scolaire, ou sur le temps méridien ou encore sur les temps d'activités périscolaires (TAP). Le sapeur-pompier volontaire informe obligatoirement ou fait informer la commune en appelant le secrétariat de mairie. L'enfant est alors dirigé et pris en charge dans le service de cantine ou le service des TAP par un membre de la structure relais. Voté à l'unanimité.

Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'opérateur (Berger Levraut à Inforoutes) de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité. Voté à l'unanimité.

Etat des postes des agents communaux : le poste d'adjoint technique principal à temps complet est supprimé ; un poste d'adjoint technique est ouvert à 32 h par semaine, annualisé. Voté à l'unanimité.

R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire est applicable au personnel titulaire ou contractuel à temps

complet, partiel ou non-complet. Il se divise en deux parties : l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) obligatoire et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) facultatif. Le plafond maximum pour une catégorie C est de 10 800 € pour l'IFSE et 1 200 € pour le CIA. Voté à l'unanimité.

CNAS : il s'agit d'une action sociale en faveur des agents de la commune (= Comité d'entreprise dans le privé). Le CNAS offre un panel de prestations sociales, culturelles et familiales. Les agents titulaires et contractuels de plus d'un an pourront adhérer, moyennant une participation. Le 1er adjoint, en charge du personnel, doit rencontrer les agents pour connaître les personnes intéressées. Voté à l'unanimité.

Délibérations modificatives : - Travaux de voirie 2017 – chemin du Rafour : le montant prévu au budget insuffisant. 70 € des dépenses imprévues basculent sur le compte 2315-171 pour régler la facture à TP Réalisation. Voté à l'unanimité.

- Remboursement des frais de cantine et garderie pour des parents dont la nourrice a effectué une formation. Le Département nous a remboursé 70 € que l'on doit reverser aux parents. Donc création d'une opération en recette et en dépense. Voté à l'unanimité.

- 6 500 € pris dans les dépenses imprévues pour le FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) non prévu au budget puisque c'est la première année qu'une telle somme est demandée afin d'équilibrer les budgets avec les autres intercommunalités. Voté à l'unanimité.

Achat matériel désherbage : dans le cadre du plan de désherbage élaboré par le bureau d'étude Urban & Sens, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 10 156 € de l'agence de l'eau. La commune va donc pouvoir investir dans une désherbeuse mécanique. Voté à l'unanimité.

Achat d'un tracteur broyeur : afin de pouvoir broyer les espaces enherbés : espaces verts des lotissements, zone artisanale, aire de loisirs, parking du cimetière, bordures des routes, etc..., la commune envisage d'acheter un tracteur d'occasion pour un montant de 10 200 € TTC. Celui-ci pourrait dans le futur permettre d'acheter du matériel autotracteur type balayeuse, chargeur, remorque... Voté à l'unanimité.

Caution pour SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat) propriétaire des HLM Carbone, route de la Gare, entreprend de gros travaux de réhabilitation (isolation extérieure, changement des fenêtres, ...) pour un montant de 176 000 €. La commune se porte garant pour le prêt engagé. Voté à l'unanimité.

Raccordement électrique pour alimenter une maison Route de Bougé. Le réseau électrique n'existe pas au droit de la parcelle, il convient donc de réaliser un raccordement d'environ 40 m sur le domaine public jusqu'en limite de la parcelle AD 469. Le montant de la participation s'élève à 2 317.68 €, qui seront répercutés au pétitionnaire. Voté à l'unanimité.

Renouvellement du contrat de prestation assainissement : Afin d'optimiser les interventions et minimiser les coûts, il a été envisagé de contracter, avec la Sté SAUR, une prestation de raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement. Cette convention arrivant à son échéance, Monsieur le maire propose de la renouveler. Voté à l'unanimité.

Enfouissement et renforcement du réseau électrique :

- rue des Tanneurs renforcement et enfouissement du réseau électrique + pose d'un transformateur prévu à l'angle de la rue des Tanneurs et le chemin du Bois Baudet, pris en charge financière par le SDED, qui propose afin d'optimiser les coûts, d'enfouir également le réseau France Télécom. Montant des travaux : 2 400 €HT. Voté à l'unanimité.

DIVERS :

Drôme Aménagement Habitat : Suite à la rencontre, le 10 juillet, entre M. VILLARD directeur de DAH et la Communauté de communes, plusieurs points ont été évoqués :

- démolition de l'HLM Landrin : 5 logements sont actuellement vides sur les 20; le calendrier de démolition des logements est en lien avec les relogements.

- le Belvédère de Landrin : un certificat d'urbanisme déposé pour le projet des Belvédères de Landrin a été refusé, l'Etat estime que les constructions ne se situent pas dans une zone urbanisée. Une fois le PLU arrêté, le certificat d'urbanisme pourra être redéposé.

- projet Centre village : le projet bâtiment pour personnes âgées a été avancé sur la programmation 2017. Au niveau N-1 : salle d'association de 125 m² non aménagée + cabinet médical de 34 m² aménagé.

Station d'épuration : La Communauté de communes, qui a aujourd'hui la compétence des stations d'épuration, travaille sur le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration qui serait déplacée chemin des Craies, car elle se situe actuellement dans une zone inondable. La canalisation qui partira de l'ancienne vers la nouvelle station d'épuration permettra aux habitations se trouvant sur le trajet, de se raccorder à l'assainissement collectif.

Enquête publique du P.L.U. : les permanences du commissaire enquêteur ont débuté le lundi 11 septembre 2017. Les suivantes auront lieu :

- vendredi 22 septembre 2017 de 14h à 17h,
- mercredi 27 septembre 2017 de 9h à 12h,
- jeudi 5 octobre 2017 de 9h à 12h
- vendredi 13 octobre 2017 de 8h30 à 11h30.

Création « Impasse du Bois des Soupirs » : la voirie qui dessert les deux constructions, chemin du Bois des Soupirs, aurait pu être renommée "Impasse du Bois des Soupirs" mais vu l'importance du dossier pour la nomination d'une seule rue, les élus ont décidé d'attendre les futures voiries des OAP prévues au PLU pour monter un dossier avec la nomination de plusieurs voies.

Projets d'enfouissement de réseaux électriques – en cours d'étude

- Carrefour RD53 et VC9 (Arnaud) : enfouissement également du réseau électrique par le SDED, participation de la commune d'un montant de 15 000 €. Les élus se posent également la question sur l'enfouissement des câbles France télécom, qui augmente considérablement les dépenses. Un devis va leur être proposé.

- route de Lapeyrouse : reprise des fils aériens en fils torsadés, du Mouchet à chez M. Dubart avec renfort du réseau et installation d'un transformateur. Prise en charge totale par le SDED, la même question de l'enfouissement du réseau France télécom se pose.

Un autre tronçon est à l'étude : route de Lapeyrouse du château du Mouchet jusqu'à chez Mme Bouvier Véronique. Un devis va leur être proposé.

Début des travaux Centre village : fin septembre, début octobre : désamiantage et démolition du tènement d'ici la fin de l'année.

Diagnostic assainissement : Ce diagnostic est utile dans le cadre du PLU et pour la Communauté de communes qui va reprendre la compétence de l'assainissement collectif.

La phase 1 du diagnostic : état des lieux, a été rendue. 18 observations ont été retenues, ce qui est plutôt positif sur l'état du réseau. La phase 2 - campagne de mesures, va nécessiter des visites nocturnes. Une information sera effectuée sur le site internet et la page Facebook de la Commune.

Travaux au gymnase : le permis de construire de l'extension du gymnase a été accordé pour effectuer un local de rangement. Les travaux vont débuter après le week-end commercial.

Signalisation : plusieurs accidents ont eu lieu sur la commune ces derniers temps. L'installation de deux STOP sont prévus : chemin du Rafour avec la route de la Gare; chemin de Landrin avec Route de St Sorlin; Une demande de limitation de vitesse a été reconduite auprès du Département pour la route de Lapeyrouse et du chemin du Rafour au chemin du Riez. Une demande de stop a également été demandée : chemin du Chirial avec la route d'Anneyron et le chemin des Tanneurs et le chemin des Routes avec la route de Jarcieu.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Accord du Conseil municipal pour la solution 3, l'achat de la boulangerie**
Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité
- **Autorisation de demande de fonds de concours « Commerce**

Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Autorisation de sollicitation du FISAC « individuel » et « requalification », en lien avec la Communauté de Communes			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Vente du terrain : route de Jarcieu			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Convention de partenariat avec les sapeurs-pompiers			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Adhésion au CNAS			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Décision modificative n°1			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Décision modificative n°2			
Pour : 13	Contre : 0	abstention : 0	adopté à la majorité
- Décision modificative n°3			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Achat matériel désherbage			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Achat d'un tracteur broyeur			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Cautionnaire pour le remboursement d'un prêt			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Raccordement électrique			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Renouvellement du contrat de prestation assainissement avec la Sté SAUR			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité
- Enfouissement / renforcement du réseau électrique rue des Tanneurs			
Pour : 1 3	Contre : 0	abstention : 0	adopté à l'unanimité